

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, tenue à l'heure ordinaire des séances du conseil le **9 juin 2026 à 20 h**, sous la présidence de Madame Julie Lemieux, mairesse.

Sont présents les conseillères et conseillers :

- Monsieur Serge Brazeau, siège n° 1
- Madame Julie Niquette, siège n° 2
- Madame Nancy De Bellefeuille, siège n° 3
- Madame Nicole Hémond, siège n° 4
- Monsieur Martin Audet, siège n° 5

Est absente la conseillère :

- Madame Joan Gottman, siège n° 6

Madame Jessica Mc Kenzie, directrice générale et greffière-trésorière, est présente et agit comme secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

108-06-26
Ouverture de la séance

Le quorum étant atteint, Madame Julie Lemieux, mairesse, ouvre la séance du 9 juin 2026 à 20 h.

109-06-26
Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 2.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2026
- 2.2 Demande d'appui pour la modification de la grille d'affectation des interventions afin de favoriser les services de premiers répondants
- 2.3 Autorisation de participation au congrès 2026 de la Fédération québécoise des municipalités
- 2.4 Acceptation d'une offre d'achat pour l'aliénation d'une partie du lot numéro 2 775 329, route Principale

3. GREFFE

- 3.1 Adoption de la Politique numéro 2026-09 sur les déplacements des employés municipaux
- 3.2 Adoption de la Politique numéro 2026-10 sur le remboursement de dépenses des employés municipaux

4. FINANCES

- 4.1 Approbation des comptes payés et à payer
- 4.2 Dépôt du rapport des dépenses autorisées par les Responsables d'activité budgétaire

5. RESSOURCES HUMAINES

- 5.1 Fin de la période probatoire et permanence de la secrétaire-réceptionniste

6. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

7. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

- 7.1 Approbation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale visant la modification du modèle de résidence « Héritage FH » à être situé au 200, Place de l'Écorce, Domaine Héritage-Nature
- 7.2 Approbation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale visant la construction d'un garage détaché à être situé au 172, rue de la Rainette, Domaine Héritage-Nature

- 7.3 Approbation du Plan d’implantation et d’intégration architecturale visant l’agrandissement de la résidence située au 235, route Principale
- 7.4 Approbation du Plan d’implantation et d’intégration architecturale visant la rénovation extérieure de la résidence située au 970, route Principale

8. VOIRIE ET INFRASTRUCTURES

- 8.1 Autorisation de signature d’une entente pour la création d’une servitude de drainage sur les lots numéro 2 399 018 et 2 399 022, rue des Hérons
- 8.2 Autorisation d’installation de panneaux d’arrêt obligatoire sur la Promenade du Cerf et la rue de la Rainette

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10. CORRESPONDANCE

- 10.1 Dépôt de la correspondance reçue

11. POINTS D'INFORMATION

- 11.1 Affaires diverses

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

- 13.1 Levée de l’assemblée

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège n° 1	Serge Brazeau	X	
Conseillère siège n° 2	Julie Niquette	X	
Conseillère siège n° 3	Nancy De Bellefeuille	X	
Conseillère siège n° 4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège n° 5	Martin Audet	X	
Conseillère siège n° 6	Joan Gottman	Absente	

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

110-06-26

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2026

CONSIDÉRANT QU’une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2026 a été remise à chaque membre du Conseil au moins 72 heures avant la présente séance et que tous les conseillers présents déclarent l’avoir lu, une dispense de lecture est accordée.

IL EST RÉSOLU,

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2026 soit approuvé tel que présenté.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège n° 1	Serge Brazeau	X	
Conseillère siège n° 2	Julie Niquette	X	
Conseillère siège n° 3	Nancy De Bellefeuille	X	
Conseillère siège n° 4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège n° 5	Martin Audet	X	
Conseillère siège n° 6	Joan Gottman	Absente	

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

111-06-26

Demande d’appui pour la modification de la grille d’affectation des interventions afin de favoriser les services de premiers répondants

CONSIDÉRANT QUE sur le territoire de Vaudreuil-Soulanges, les citoyens bénéficient de 10 services de sécurité incendie sur 16 possédant chacun une capacité de premiers répondants et offrant une couverture régionale efficace;

CONSIDÉRANT QUE le territoire de Vaudreuil-Soulanges représente une superficie de 856 kilomètres carrés à 85 % en milieu rural;

CONSIDÉRANT QUE depuis la mise en place le 30 juillet 2025 d'une nouvelle grille d'affectation des interventions des services préhospitaliers d'urgence de Santé Québec, une réduction significative des appels d'urgence de priorité 3 (Appels sans danger vital) destinés généralement aux services de premiers répondants sur le territoire de Vaudreuil-Soulanges a été constatée;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités et les services de sécurité incendie possédant une capacité de premiers répondants n'ont pas été consultés au préalable de l'application de la nouvelle grille d'intervention ni obtenu de précisions relatives aux dites modifications et impacts pressentis;

CONSIDÉRANT plusieurs incidents de nature sans danger vital liés à la priorité 3 selon la grille d'affectation de Santé Québec, s'étaient produites depuis l'automne 2025, ayant mis en lumière des temps de réponse élevés des services ambulanciers, et dont l'apport des premiers répondants a été exclu de l'affectation initiale par le centre de communication santé, ce qui aurait permis de prodiguer rapidement des soins de stabilisation aux victimes;

CONSIDÉRANT QUE la condition d'une victime décrite par un appelant au 911 pourrait ne pas être suffisamment précise ou sous-estimé lors d'une intervention qualifiée de priorité 3 par le centre de communication santé, au risque que l'état de santé d'une victime puisse se dégrader très rapidement sans une intervention rapide en premiers soins de stabilisation par les premiers répondants;

CONSIDÉRANT QU'à l'article 39 de la *Loi sur les services préhospitaliers d'urgence*, l'affectation des premiers répondants est effectuée en exclusivité par le centre de communication santé, ne permettant pas aux premiers répondants d'un service de sécurité incendie de répondre lorsqu'ils sont informés directement par les citoyens ou par d'autres moyens d'un besoin d'assistance;

CONSIDÉRANT QUE l'affectation des interventions de Santé Québec ne tient pas compte de la non-disponibilité des ambulances sur le territoire pour un temps donné en raison des réponses aux appels de priorité plus élevée que celle de priorité 3 sur ledit territoire;

CONSIDÉRANT QU'en tout temps la sécurité de la population se doit d'être une priorité et que les délais d'intervention occasionnés par non-disponibilité d'ambulances sur le territoire pour des périodes données se traduisent par un enjeu de sécurité et d'insécurité des citoyens ainsi que pour les personnes les plus vulnérables pouvant se retrouver en situation de détresse à la suite d'un malaise ou d'un accident;

CONSIDÉRANT QUE la diminution des appels de priorité 3 (Appels sans danger vital) dont les services de premiers répondants font l'objet d'une taxation aux citoyens et en droit d'obtenir les services à la hauteur de leurs attentes, pourra mener à revoir les effectifs en garde interne des services de sécurité incendie possédant la capacité de premiers répondants;

CONSIDÉRANT les sommes engagées par les municipalités pour le matériel, la formation et le maintien des compétences des premiers répondants pour intervenir sur un nombre d'appels significativement inférieur à celui antérieur à la nouvelle grille d'affectation;

CONSIDÉRANT l'importance pour les communautés d'établir une relation de confiance avec les institutions publiques municipales en matière de sécurité, notamment avec leur service de sécurité incendie possédant des capacités à répondre à d'autres risques que ceux liés aux incendies;

IL EST RÉSOLU,

QUE le Conseil municipal demande au ministère de la Santé et des Services sociaux, et à Santé Québec de revoir sa grille d'affectation des interventions des services préhospitaliers d'urgence en permettant aux services de premiers répondants d'offrir un service rapide et de proximité aux citoyens en situation d'incapacité du service ambulancier à répondre rapidement.

QUE la présente résolution soit transmise à / au :

- Ministère de la Santé et des Services sociaux;
- Santé Québec;
- Ministère de la Sécurité publique;
- À la députée provinciale de Soulanges;
- Municipalités du territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège n° 1	Serge Brazeau	X	
Conseillère siège n° 2	Julie Niquette	X	
Conseillère siège n° 3	Nancy De Bellefeuille	X	
Conseillère siège n° 4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège n° 5	Martin Audet	X	
Conseillère siège n° 6	Joan Gottman	Absente	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

112-06-26
Autorisation de participation au congrès 2026 de la Fédération québécoise des municipalités

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 25 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ, c. T-11.001), tout membre du conseil, autre que le maire, doit recevoir du conseil une autorisation préalable pour poser, dans l'exercice de ses fonctions, un acte dont découle une dépense pour le compte de la Municipalité et à dépenser en conséquence un montant n'excédant pas celui que fixe le conseil;

CONSIDÉRANT la tenue du congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) du 24 au 26 septembre 2026;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02-110-00-310;

IL EST RÉSOLU,

QUE les membres du conseil suivants soient autorisés à participer au congrès 2026 de la FQM :

- Madame Julie Lemieux, mairesse;
- Julie Niquette, conseillère siège n° 2 ;
- Nancy De Bellefeuille, conseillère siège n° 3.

QUE les dépenses réelles encourues par les membres du conseil nommés, dans l'exercice de leurs fonctions à l'occasion du congrès de la FQM, soit, sur présentation d'un état appuyé de toute pièce justificative, remboursées par la Municipalité.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège n° 1	Serge Brazeau	X	
Conseillère siège n° 2	Julie Niquette	X	
Conseillère siège n° 3	Nancy De Bellefeuille	X	
Conseillère siège n° 4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège n° 5	Martin Audet	X	
Conseillère siège n° 6	Joan Gottman	Absente	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

113-06-26
Acceptation d'une offre d'achat pour l'aliénation d'une partie du lot numéro 2 775 329, route Principale

CONSIDÉRANT la réception d'une offre d'achat pour une partie du lot numéro 2 775 329, du cadastre du Québec, situé sur la route Principale et représentant une superficie de 598,8 m²;

CONSIDÉRANT QUE le lot numéro 2 775 329 est non constructible et que la Municipalité n'entend pas en faire l'utilisation à court, moyen et long terme;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 6.1 à 6.3 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), une Municipalité peut aliéner tout bien lui appartenant;

IL EST RÉSOLU,

QUE l'offre d'achat déposée pour une partie du lot numéro 2 775 329 soit acceptée selon les termes et conditions qui y sont prévus.

QUE la partie du lot numéro 2 775 329 soit aliénée au domaine public municipal afin qu'il passe au domaine privé et ne soit plus affecté à l'utilité publique.

QUE le montant résultant de l'aliénation du lot numéro 2 775 329 soit affecté au surplus accumulé non affecté.

QUE la mairesse et la directrice générale et greffière-trésorière soient autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents permettant de donner suite à la présente résolution.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège n° 1	Serge Brazeau	X	
Conseillère siège n° 2	Julie Niquette	X	
Conseillère siège n° 3	Nancy De Bellefeuille	X	
Conseillère siège n° 4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège n° 5	Martin Audet	X	
Conseillère siège n° 6	Joan Gottman	Absente	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

3. GREFFE

114-06-26
Adoption de la Politique numéro 2026-09 sur les déplacements des employés municipaux

CONSIDÉRANT QUE les employés municipaux et les membres du Conseil municipal sont appelés à utiliser leur véhicule personnel dans le cadre de leurs fonctions;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu d’adopter une politique pour encadrer l’utilisation des véhicules personnels des employés municipaux et des membres du Conseil municipal et les modalités de remboursement des frais encourus;

IL EST RÉSOLU,

QUE la Politique numéro 2026-09 sur les déplacements des employés municipaux soit adoptée.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège n° 1	Serge Brazeau	X	
Conseillère siège n° 2	Julie Niquette	X	
Conseillère siège n° 3	Nancy De Bellefeuille	X	
Conseillère siège n° 4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège n° 5	Martin Audet	X	
Conseillère siège n° 6	Joan Gottman	Absente	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

115-06-26
Adoption de la Politique numéro 2026-10 sur le remboursement de dépenses des employés municipaux

CONSIDÉRANT QUE les employés municipaux et les membres du Conseil municipal doivent, dans certains cas, engendrer des dépenses dans le cadre de leurs fonctions;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu d’adopter une politique pour encadrer les dépenses admissibles et les modalités de remboursement des dépenses engendrées par les employés municipaux et les membres du Conseil municipal;

IL EST RÉSOLU,

QUE la Politique numéro 2026-10 sur le remboursement de dépenses des employés municipaux soit adoptée.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège n° 1	Serge Brazeau	X	
Conseillère siège n° 2	Julie Niquette	X	
Conseillère siège n° 3	Nancy De Bellefeuille	X	
Conseillère siège n° 4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège n° 5	Martin Audet	X	
Conseillère siège n° 6	Joan Gottman	Absente	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4. FINANCES

Certificat de disponibilité de crédit

Je soussignée, Jessica Mc Kenzie, certifie par les présentes que la municipalité de Très-Saint-Rédempteur a les fonds nécessaires au paiement des dépenses décrites ci-dessous pour le mois de juin 2026.

Jessica Mc Kenzie, B. Sc. Urb.
Directrice générale et greffière-trésorière

116-06-26
Approbation des comptes payés et à payer

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses suivantes sont disponibles;

IL EST RÉSOLU,

QUE les comptes suivants soient approuvés et payés :

Comptes	Montant
Chèques nos C2600069 à C2600087	171 344,08 \$
Paiement AccèsD nos L2600122 à L2600149	121 137,11 \$
Salaires paiement direct nos D2600138 à D2600168	22 581,09 \$
Frais bancaires	52,50 \$
Total	315 114,78 \$

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège n° 1	Serge Brazeau	X	
Conseillère siège n° 2	Julie Niquette	X	
Conseillère siège n° 3	Nancy De Bellefeuille	X	
Conseillère siège n° 4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège n° 5	Martin Audet	X	
Conseillère siège n° 6	Joan Gottman	Absente	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

117-06-26
Dépôt du rapport des dépenses autorisées par les responsables d'activité budgétaire

En vertu de l'article 7.3 du règlement numéro 260-2022 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires, la directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport des dépenses autorisées par les responsables d'activité budgétaire dans le cadre de la délégation du pouvoir de dépenser pour le mois de mai 2026.

5. RESSOURCES HUMAINES

118-06-26
Fin de la période probatoire et permanence de la secrétaire-réceptionniste

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 180-12-25 nommant madame Vanessa Neszvescko au poste de secrétaire-réceptionniste;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de travail de madame Neszvescko prévoyait une période probatoire d'une durée de six (6) mois et que cette période s'est terminée le 8 juin 2026;

CONSIDÉRANT le rapport favorable de la directrice générale et greffière-trésorière;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité des Ressources humaines lors de sa rencontre du 25 mai 2026;

IL EST RÉSOLU,

QUE madame Neszvescko soit nommée de façon permanente au poste de secrétaire-réceptionniste, et ce, en date du 8 juin 2026.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège n° 1	Serge Brazeau	X	
Conseillère siège n° 2	Julie Niquette	X	
Conseillère siège n° 3	Nancy De Bellefeuille	X	
Conseillère siège n° 4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège n° 5	Martin Audet	X	
Conseillère siège n° 6	Joan Gottman	Absente	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

7. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

119-06-26

Approbation du Plan d’implantation et d’intégration architecturale visant la modification du modèle de résidence « Héritage FH » à être situé au 200, Place de l’Écorce, Domaine Héritage-Nature

CONSIDÉRANT la résolution numéro 128-09-24 approuvant le modèle de résidence « Héritage FH » à l’intérieur du Domaine Héritage-Nature localisé en zone RC-7;

CONSIDÉRANT QU’une demande a été déposée pour permettre la modification du modèle « Héritage FH » à être située au 200, Place de l’Écorce (lot numéro 6 594 824, du cadastre du Québec);

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à retirer la lucarne centrale de la toiture, aux fins d’y installer des panneaux solaires;

CONSIDÉRANT QUE l’article 200 du Règlement sur les Plans d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) numéro 158 prévoit que la construction d’une résidence est assujettie à l’approbation du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les objectifs et les critères du PIIA applicable à ladite zone;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d’urbanisme (CCU) lors de sa séance du 19 mai 2026;

IL EST RÉSOLU,

QUE le PIIA visant la modification du modèle de résidence « Héritage FH » à être située au 200, Place de l’Écorce soit approuvé tel que présenté.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège n° 1	Serge Brazeau	X	
Conseillère siège n° 2	Julie Niquette	X	
Conseillère siège n° 3	Nancy De Bellefeuille	X	
Conseillère siège n° 4	Nicole Hémond		X
Conseiller siège n° 5	Martin Audet	X	
Conseillère siège n° 6	Joan Gottman	Absente	

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

120-06-26

Approbation du Plan d’implantation et d’intégration architecturale visant la construction d’un garage détaché à être situé au 172, rue de la Rainette, Domaine Héritage-Nature

CONSIDÉRANT QU’une demande de permis a été déposée pour permettre la construction d’un garage détaché à être situé au 172, rue de la Rainette (lot numéro 6 594 835, du cadastre du Québec) localisé en zone RC-7;

CONSIDÉRANT QUE l’article 200 du Règlement sur les Plans d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) numéro 158 prévoit que la construction d’un bâtiment accessoire est assujettie à l’approbation du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les objectifs et les critères du PIIA applicable à ladite zone;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de sa séance du 19 mai 2026;

IL EST RÉSOLU,

QUE le PIIA visant la construction d'un garage détaché à être situé au 172, rue de la Rainette soit approuvé tel que présenté.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège n° 1	Serge Brazeau	X	
Conseillère siège n° 2	Julie Niquette	X	
Conseillère siège n° 3	Nancy De Bellefeuille	X	
Conseillère siège n° 4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège n° 5	Martin Audet	X	
Conseillère siège n° 6	Joan Gottman	Absente	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

121-06-26

Approbation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale visant l'agrandissement de la résidence située au 235, route Principale

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis a été déposée pour permettre l'agrandissement de la résidence unifamiliale située au 235, route Principale (lot numéro 2 399 092, du cadastre du Québec) localisée en zone RA-9;

CONSIDÉRANT QUE l'article 200 du Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 158 prévoit que l'agrandissement d'une résidence est assujéti à l'approbation du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les objectifs et les critères du PIIA applicable à ladite zone;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de sa séance du 19 mai 2026;

IL EST RÉSOLU,

QUE le PIIA visant l'agrandissement de la résidence unifamiliale située au 235, route Principale soit approuvé tel que présenté.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège n° 1	Serge Brazeau	X	
Conseillère siège n° 2	Julie Niquette	X	
Conseillère siège n° 3	Nancy De Bellefeuille	X	
Conseillère siège n° 4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège n° 5	Martin Audet	X	
Conseillère siège n° 6	Joan Gottman	Absente	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

122-06-26

Approbation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale visant la rénovation extérieure de la résidence située au 970, route Principale

CONSIDÉRANT la résolution numéro 103-05-26 refusant le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) soumis pour la rénovation extérieure de la résidence unifamiliale située au 970, route Principale (lot numéro 2 398 778, du cadastre du Québec) localisée en zone A-1;

CONSIDÉRANT QU'une demande de PIIA révisée a été soumise;

CONSIDÉRANT QUE l'article 200 du Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 158 prévoit que la rénovation extérieure d'une résidence est assujettie à l'approbation du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE la demande révisée respecte les objectifs et les critères du PIIA applicable à ladite zone;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de sa séance du 19 mai 2026;

IL EST RÉSOLU,

QUE le PIIA révisé visant la rénovation extérieure de la résidence unifamiliale située au 970, route Principale soit approuvé tel que présenté.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège n° 1	Serge Brazeau	X	
Conseillère siège n° 2	Julie Niquette	X	
Conseillère siège n° 3	Nancy De Bellefeuille	X	
Conseillère siège n° 4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège n° 5	Martin Audet	X	
Conseillère siège n° 6	Joan Gottman	Absente	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8. VOIRIE ET INFRASTRUCTURES

123-06-26

Autorisation de signature d'une entente pour la création d'une servitude de drainage sur les lots numéro 2 399 018 et 2 399 022, rue des Hérons

CONSIDÉRANT l'actuelle problématique de gestion des eaux aux abords d'une partie du chemin Saint-Henri, causée par un ouvrage municipal qui engendre un apport d'eau additionnel sur le lot numéro 2 643 345, du cadastre du Québec, et ce, jusqu'à l'arrière de certaines propriétés de la rue des Hérons;

CONSIDÉRANT l'avis juridique reçu en lien avec cette situation;

CONSIDÉRANT QUE la gestion des eaux de cette partie du chemin Saint-Henri est un projet inscrit au Programme triennal d'immobilisation 2026-2027-2028;

CONSIDÉRANT l'analyse de diverses options permettant de corriger la situation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite procéder à l'aménagement d'un ouvrage de drainage sur une partie des lots numéro 2 399 018 (880, rue des Hérons) et 2 399 022 (886, rue des Hérons), du cadastre du Québec, aux fins de recueillir cet apport d'eau additionnel et de le diriger vers le fossé de la rue des Hérons;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 1177 et suivants du *Code civil du Québec* (RLRQ, c. CCQ-1991), la création d'une servitude de drainage est requise, aux fins de permettre la réalisation d'un tel aménagement;

CONSIDÉRANT QUE les parties ont convenu des modalités préliminaires relatives à cette servitude;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal considère qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de conclure cette entente;

IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil municipal autorise la conclusion d'une entente préliminaire avec les propriétaires des lots numéro 2 399 018 et 2 399 022, du cadastre du Québec, concernant l'établissement d'une servitude de drainage affectant, respectivement, une partie de leur lot.

QUE la Mairesse, madame Julie Lemieux, et la directrice générale et greffière-trésorière, madame Jessica Mc Kenzie, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, ladite entente préliminaire ainsi que tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

QUE la Municipalité assume les frais professionnels, notariés et techniques nécessaires à la préparation et à la publication de l'acte de servitude;

QUE le conseil municipal autorise la signature, par la Mairesse et la directrice générale et greffière-trésorière, pour et au nom de la Municipalité, de l'acte notarié de servitude à intervenir ultérieurement.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège n° 1	Serge Brazeau	X	
Conseillère siège n° 2	Julie Niquette	X	
Conseillère siège n° 3	Nancy De Bellefeuille	X	
Conseillère siège n° 4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège n° 5	Martin Audet	X	
Conseillère siège n° 6	Joan Gottman	Absente	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

124-06-26
Autorisation d'installation de panneaux d'arrêt obligatoire sur la Promenade du Cerf et la rue de la Rainette

CONSIDÉRANT QUE le bien-être et la sécurité des citoyens sont primordiaux pour le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout de panneaux d'arrêt obligatoire permet de ralentir la vitesse des automobilistes;

CONSIDÉRANT le prolongement des rues Promenade du Cerf et de la Rainette dans l'ensemble immobilier Domaine Héritage-Nature;

CONSIDÉRANT le retrait à venir des deux (2) blocs de béton sur la rue de la Rainette à la jonction de l'ensemble immobilier Domaine Héritage-Nature;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, afin d'assurer la sécurité routière sur les routes municipales, d'installer les panneaux d'arrêt obligatoire suivants :

- Un (1) panneau à l'intersection de la Promenade du Cerf (direction sud) et de la rue du Sommet ;
- Deux (2) panneaux à l'intersection de la rue de la Rainette (directions nord et sud) et de la rue du Triton.

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02-355-00-640;

IL EST RÉSOLU,

QUE l'ajout des panneaux d'arrêt obligatoires ci-dessus mentionnés soit autorisé.

QUE la dépense visant l'acquisition et l'installation des trois (3) panneaux d'arrêt obligatoire soit autorisée.

QUE la présente résolution soit transmise à la Sûreté du Québec pour qu'elle soit avisée de cette nouvelle signalisation routière.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège n° 1	Serge Brazeau	X	
Conseillère siège n° 2	Julie Niquette	X	
Conseillère siège n° 3	Nancy De Bellefeuille	X	
Conseillère siège n° 4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège n° 5	Martin Audet	X	
Conseillère siège n° 6	Joan Gottman	Absente	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10. CORRESPONDANCE

Madame Julie Lemieux, mairesse, dépose les correspondances suivantes :

- Ministère de la Culture et des Communications : Accusé réception de l'avis d'intention de la démolition de l'ancien presbytère situé au 802, route Principale.

11. POINTS D’INFORMATION

Madame Julie Lemieux, mairesse, informe les citoyens sur les affaires diverses suivantes :

- Le jeudi, 11 juin à 19 h se tiendra au Centre socioculturel une assemblée publique de consultation portant sur la révision du plan et des règlements d'urbanisme, afin d'assurer, entre autres, leur conformité au nouveau Schéma d'aménagement de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.
- Le samedi, 13 juin dès 18 h se tiendra dans le Parc du Centre communautaire, l'évènement *TS'Arts en fête* où il y aura l'inauguration du croque-livres, le lancement des clubs de lecture d'été, la tenue d'un atelier créatif, des jeux pour tous, la présence des artisans locaux et de la dance country à 19 h 30.
- Le vendredi, 26 juin dès 18 h se tiendra, dans le Parc du Centre communautaire, la Soirée de la Mairesse avec la thématique d'un tournoi amical de washer et de jeu de poches.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Julie Lemieux, mairesse, ouvre la première (1^{ère}) période de questions portant sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de la séance à 20 h 29 et invite les personnes présentes à s'exprimer.

Madame Julie Lemieux, mairesse, ouvre la deuxième (2^e) période de questions portant sur les affaires de la municipalité à 20 h 45 et invite les personnes présentes à s'exprimer.

13. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

125-06-26
Levée de l’assemblée

Il est résolu de lever la séance à 21 h.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège n° 1	Serge Brazeau	X	
Conseillère siège n° 2	Julie Niquette	X	
Conseillère siège n° 3	Nancy De Bellefeuille	X	
Conseillère siège n° 4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège n° 5	Martin Audet	X	
Conseillère siège n° 6	Joan Gottman	Absente	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Julie Lemieux

Mairesse

Jessica Mc Kenzie, B. Sc. Urb.

Directrice générale et greffière-trésorière

Je soussignée, Julie Lemieux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

Julie Lemieux

Mairesse